### **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019**

**Présents :** Jean-Luc Robin - Yves Bouvard - Karine Cailler - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet - Michel Degout - Laurence Flamand - Christophe Gobatto - Béatrice Gusella - Jérôme Lemaire -

Stéphanie Quentin - Pierre Thong Soum - Yves Vacle

**Excusés**: Nathalie Vicat **Absente**: Martine Cagnin

La séance est ouverte à 20 heures.

Monsieur Yves Bouvard est désigné comme secrétaire de séance.

### Modification ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur une mission du SIEA sur la collecte des CEE (certificats d'économie d'énergie).

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

# Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

# **Délibération batiment périscolaire - lancement des procédures :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de construction d'un bâtiment évolutif pour l'accueil périscolaire et la création d'un réfectoire, et que les études de faisabilité ont été réalisées.

Monsieur le Maire fait part de l'enveloppe financière des travaux prévue au programme d'un montant prévisionnel de 694 375 € HT et l'ensemble des dépenses afférentes au projet d'un montant prévisionnel 125 335 € HT détaillées comme suit :

AMO (agence départementale)	11 700 € HT
Maitrise d'œuvre	85 000 € HT
Mission de contrôleur technique de la construction	10 000 € HT
Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	8 000 € HT
Diagnostiques réglementaires avant travaux	8 000 € HT
Géotechnique	2 635 € HT
Montant prévisionnel des travaux	694 375 € HT
Montant prévisionnel TOTAL € HT	819 710 € HT
TOTAL TVA	163 942 €
TOTAL € TTC	983 652 € TTC

Monsieur le Maire explique que pour réaliser cette opération, la commune doit dans un premier temps lancer une procédure de consultation pour les missions suivantes :

- ✓ Etudes géotechniques
- ✓ Diagnostic amiante avant travaux
- ✓ Contrôle technique

- ✓ Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)
- ✓ Mission de géomètre
- ✓ Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire précise que la désignation de ces prestataires intellectuels interviendra selon une procédure adaptée (< 221 000 € HT),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 voix contre :

- Approuve le programme de l'opération de construction d'un bâtiment évolutif pour l'accueil périscolaire et la création d'un réfectoire,
- Arrête l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 819 710 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer, à organiser les procédures de consultation
  - √ d'études géotechniques
  - ✓ de diagnostic amiante avant travaux
  - ✓ de contrôle technique
  - ✓ de mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)
  - ✓ de mission de géomètre
  - ✓ de maîtrise d'œuvre

et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci et à la conclusion de ces marchés ainsi qu'à leurs exécutions,

Décide de faire inscrire les crédits nécessaires au budget pour la durée du marché.

# Avis sur l'arrêté préfectoral portant sur l'extension et le remblaiement des Carrières de Saint-Laurent :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la date de la réunion de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites) qui aura lieu le 19 septembre. Lors de cette Commission sera traité le projet des Carrières de Saint-Laurent relatif au stockage des remblais inertes du TELT (Tunnel Euralpin Lyon-Turin).

Il indique au Conseil Municipal que les sujets qui l'avaient amené à émettre un avis défavorable au projet ont été repris dans le projet d'arrêté préfectoral à savoir :

- Aucun autre remblai autre que ceux inertes provenant du TELT ne seront accueillis dans la carrière de Sainte-Julie
- Les chiffres cités dans le rapport de l'ARS (notamment sur l'arsenic) sont un exemple de ce qui pourrait advenir si la totalité du volume de roche accueillie sur le site contenait les valeurs maximales de cet élément. La tournure de cet article du rapport de l'ARS est sujet à caution, tous les hydrogéologues ne sont pas en phase sur le sujet.
- Avant chaque enfouissement, les remblais sont mis en attente en stock tampon, de façon à contrôler chaque lot. L'enfouissement définitif n'est réalisé qu'après réception des rapports d'analyses. En cas de mesures négatives ou non réglementaires, les lots sont retournés à l'envoyeur.

Monsieur le Maire indique qu'en fonction de ces éléments nouveaux, il donnera un avis favorable au projet lors de la CDNPS du 19 septembre et souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur ces éléments nouveaux.

Apres en avoir longuement débattu et tout en reconnaissant que les éléments nouveaux pris en compte dans le projet d'arrêté préfectoral ont bien répondu aux questions soulevées lors du dernier Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal n'estiment pas nécessaire de redonner un avis sur le projet.

Monsieur le Maire prend acte et confirme son avis lors de la CNDPS.

### Motion contre la fermeture de la trésorerie d'Ambérieu en Bugey :

Monsieur le Maire indique que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial d'ici 2022. Depuis quelques semaines, les directeurs départementaux des Finances publiques présentent aux élus les nouvelles cartes d'implantations de leurs services. Deux trésoreries sur trois seront supprimées et remplacées par quelques Services de Gestion Comptable (SGC).

Cette organisation n'est encore qu'à l'état de projet. Celle-ci constitue une crainte réelle quant à la possibilité de continuer à assurer la bonne tenue des opérations comptables de la collectivité dans la nouvelle organisation de la DGFIP.

La carte du projet de la DGFIP pour 2022 au sein du département de l'Ain présente 10 postes comptables supprimés dont la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

Seules les trésoreries de Montluel, Châtillon-sur-Chalaronne et Bourg-en-Bresse resteront opérationnelles.

La gestion financière et comptable de l'ensemble des 47 communes et syndicats dépendant de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey serait donc transférée. Quant au recouvrement de l'impôt, il serait confié aux Services des Impôts des Particuliers de Bourg-en-Bresse.

La Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey fournit un service de proximité au quotidien auprès de la population du bassin Ambarrois, population qui ne cesse d'augmenter au fil des recensements.

L'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental. La notion de proximité disparaîtrait alors que l'on sait que la relation humaine est nécessaire et précieuse dans ce type de service public.

Le Ministre des Comptes Publics a ouvert une période de concertation jusqu'en octobre.

Alors même que le principe de proximité est au cœur du service public, cette fermeture :

- amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques
- contraint le contribuable à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DGFIP.

Ainsi, les habitants des communes rurales et péri urbaines, se sentent une nouvelle fois abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les villes « centres ».

Aussi, à travers cette motion, le Conseil municipal de Sainte-Julie émet un avis défavorable au projet de fermeture de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey et sollicite le maintien de la structure ainsi que du personnel concerné afin de préserver un service public de proximité et de qualité.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une motion dans ces termes :

- de s'opposer à la fermeture de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey et demande, par la présente, de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public ;
- de demander la concertation promise jusqu'en octobre ;
- de demander une communication transparente des services de l'Etat sur les motifs qui conduiraient à la décision de fermeture de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey au profit de celles de Montluel, Bourg-en-Bresse et Châtillon-sur-Chalaronne ;
- de souligner ces incohérences : d'une part de déporter à Montluel les services du trésor public alors que la commune d'Ambérieu en Bugey est une commune se trouvant à une trentaine de kilomètres de Montluel, et, d'autre part, de souligner que la commune d'Ambérieu-en-Bugey compte 14 127 habitants (recensement 2015), ce qui représente le double de la population de Montluel ;
- exprime son soutien à l'ensemble des personnels de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente motion.

Motion adoptée à l'unanimité.

# Délibération mission du SIEA sur la collecte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE):

Monsieur Lionel Chappellaz explique que le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a pour but d'inciter les fournisseurs d'énergie (Carrefour, Total, EDF...), acteurs appelés « obligés », à promouvoir les économies d'énergies. Ils peuvent réaliser eux-mêmes des opérations d'économies d'énergie auprès de leurs clients OU acheter des CEE sur le marché auprès des acteurs dit « éligibles ».

### Le SIEA a constaté que :

- le dispositif est peu connu des collectivités ;
- peu de CEE sont à ce jour valorisés par l'ensemble des communes et établissements publics du département de l'Ain ;
- les bénéfices de la vente des CEE, lorsqu'ils ont été valorisés, sont réduits et ne sont pas intégrés clairement dans les plans de financements des travaux réalisés dans le cadre de la transition énergétique des bâtiments publics.

Monsieur Chappellaz explique donc au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

# Le Conseil Municipal:

- Accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur....).
- S'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).
- S'engage à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### Point info sur les commissions municipales :

# Commission info-com:

Monsieur Pierre Thong Soum explique qu'un parent d'élève, Monsieur Adam, apporte son aide pour la maintenance informatique de l'école et que les institutrices ont fait une demande de matériel qui est à l'étude.

Monsieur le Maire explique que la société NPS est venue pour la réparation d'un problème sur la vidéo surveillance, selon le technicien, le système d'antennes utilisé (vendu par NPS !) n'est pas optimum et serait à remplacer.

#### Commission finances:

Madame Béatrice Gusella demande à ce que les commissions chiffrent leurs projets pour la préparation du budget 2020.

#### Commission eau assainissement:

Monsieur Lionel Chappellaz explique qu'il faut fixer une date de réunion de lancement du schéma directeur de l'assainissement avec le prestataire et l'agence 01.

Monsieur Lionel Chappellaz explique que le réseau d'eau a un meilleur rendement depuis les détections et réparation des grosses fuites d'eau sur le réseau.

#### Commission bâtiments - travaux

- Monsieur Lionel Chappellaz annonce que les contrôles électriques règlementaires ont été effectués par la société Socotec : quelques légers travaux sont à faire.

Monsieur Lionel Chappellaz annonce également que l'installation de la climatisation de la salle des fêtes sera terminée fin septembre.

- Monsieur le Maire informe que sa demande de mise en catastrophe naturelle suite à la tempête du 15 juin dernier a été refusée par les services de l'Etat.

A ce sujet, Monsieur le Maire explique qu'un curage du réseau d'eaux pluviales a été fait sur 750 ml. (rue du centre jusqu'au lagunage). Environ deux tonnes de graviers ont été extraits dans la rue du centre. Lors de l'inspection TV de ce même réseau un mois après ; la caméra n'a pas pu être passée, car autant de gravier était présent. Un deuxième curage est nécessaire pour pouvoir passer la caméra et identifier la source du problème.

- Monsieur Michel Degout explique que les eaux pluviales de la rue des mésanges qui se déversent actuellement dans le réseau d'eaux usées, seront récupérées et amenées à travers la place du Lavoir directement dans le réseau d'eaux pluviales. Compte-tenu de l'état du réseau de la Rue du centre, cela ne va pas apporter d'amélioration significative dans l'immédiat mais ces travaux ne seront plus à faire lors des travaux qui seront définis suite à l'étude du schéma directeur de l'assainissement.

#### Commission voirie:

Madame Aurore Chaudet et Monsieur Yves Bouvard signalent que les habitants de la rue du Centre se plaignent du bruit et de la vitesse des automobilistes.

Monsieur le Maire demande à la Commission Voirie de réfléchir à une solution et souhaite que la Commission prévoie une réunion rapidement. Il demande également que soit pris en compte le carrefour de la Fontaine, où les risques d'accident dus à la vitesse excessive des véhicules sont aussi importants.

### **Questions Diverses:**

Monsieur le Maire explique qu'il reçoit toujours des candidats pour l'auberge du lavoir.

Monsieur Michel Degout rappelle sa demande de réfléchir au démontage ou à la vente du silo. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de créer un groupe de travail spécifique et charge la Commission Bâtiment de traiter le sujet.

Monsieur Jérôme Lemaire aborde le sujet de l'épandage des pesticides à proximité des habitations. Avant d'en arriver à des mesures incomprises ou inapplicables, il souhaiterait qu'une concertation soit mise en place avec les exploitants concernés sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail pour travailler sur le sujet. Sont intéressés Madame Stéphanie Quentin, Messieurs Jérôme Lemaire et Jean-Luc Robin.

Monsieur Yves Bouvard et Monsieur Lionel Chappellaz signalent qu'il y a de plus en plus de dépôts sauvages dans le Bois de Chênes.

Monsieur le Maire informe que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Il annonce aux membres du Conseil Municipal qu'après 21 ans de différents mandats municipaux, il ne briguera pas de troisième mandat de maire et ne sera donc pas candidat aux prochaines élections municipales.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 14 octobre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.